

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme valant programme local de l'habitat (PLUi-h) de Montfort Communauté

par arrêté en date du 10 septembre 2020, Monsieur le Président de Montfort Communauté a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'habitat de Montfort Communauté.

L'enquête publique se déroulera du 1^{er} octobre 2020 à 9h au 4 novembre 2020 inclus à 17h00, soit une durée de 35 jours.

Par une décision n°E20000060/35 du 12 juin 2020 Monsieur le Conseiller Délégué du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Madame Marie-Jacqueline Marchand, en qualité de présidente de la commission d'enquête, ainsi que Madame Nicole Queillé et Monsieur Jean-François Desnos, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, sur support papier et numérique, sera à la disposition du public et pourra être consulté à l'Hôtel communautaire, 4 place du Tribunal, 35162 MONTFORT-SUR-MEU, aux jours et heures habituels d'ouvertures. Le dossier sera également accessible en format numérique aux adresses suivantes aux jours et heures habituels d'ouvertures :

Mairie de Bédée - 2 rue de Rennes – 351737 BEDEE
Mairie de Breteil - 13, rue de Montfort - 35160 BRETEIL
Mairie d'Iffendic - Place de l'Église - 35750 IFFENDIC
Mairie de La Nouaye - 11 rue du Plessis Blanc - 35137 LA NOUAYE
Mairie de Montfort-sur-Meu - Boulevard Villebois Mareuil - 35160 MONTFORT-SUR-MEU
Mairie de Pleumeleuc - 14 rue de Rennes - 35137 PLEUMELEUC
Mairie de Saint-Gonlay - 2 rue Louise Grignard – 35750 SAINT-GONLAY
Mairie de Talensac - 9 bis rue de Saint Péran - 35160 TALENSAC

Par ailleurs le public pourra accéder au registre numérique à l'adresse <https://www.democratie-active.fr/plui-montfortcommunaute/> pour y déposer ses observations.

Un poste informatique est également mis à disposition à l'hôtel communautaire pour la consultation du dossier par le public.

Le public pourra formuler ses observations dans l'un des registres papier prévus à cet effet et disponible dans chacune des mairies concernées ainsi qu'à l'Hôtel communautaire.

Le public pourra également utiliser l'adresse mail suivante : plui@montfortcommunaute.bzh

Les observations pourront également être adressées par courrier (dépôt ou envoi au siège de l'enquête publique fixé à l'Hôtel de Montfort Communauté, 4 place du Tribunal, CS 30150, 35162 MONTFORT-SUR-MEU Cedex) adressé à Madame la Présidente de la commission d'enquête publique.

Au cours des permanences, au moins l'un des membres de la commission d'enquête publique se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations. Elles se tiendront :

<i>Jour</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Horaires</i>
<i>Jeudi</i>	<i>1^{er} octobre 2020</i>	<i>Mairie de Montfort-sur-Meu</i>	<i>9h – 12h</i>
<i>Jeudi</i>	<i>1^{er} octobre 2020</i>	<i>Mairie de Saint-Gonlay</i>	<i>14h – 17h30</i>
<i>Mardi</i>	<i>6 octobre 2020</i>	<i>Mairie de Iffendic</i>	<i>9h – 12h</i>
<i>Samedi</i>	<i>10 octobre 2020</i>	<i>Mairie de Breteil</i>	<i>9h – 12h</i>
<i>Lundi</i>	<i>12 octobre 2020</i>	<i>Mairie de Montfort-sur-Meu</i>	<i>9h – 12h</i>
<i>Mercredi</i>	<i>14 octobre 2020</i>	<i>Mairie de Bédée</i>	<i>9h – 12h</i>
<i>Mercredi</i>	<i>21 octobre 2020</i>	<i>Mairie de Iffendic</i>	<i>14h – 17h30</i>
<i>Lundi</i>	<i>26 octobre 2020</i>	<i>Mairie de Talensac</i>	<i>14h – 18h</i>
<i>Vendredi</i>	<i>30 octobre 2020</i>	<i>Mairie de La Nouaye</i>	<i>9h30 – 12h30</i>
<i>Vendredi</i>	<i>30 octobre 2020</i>	<i>Mairie de Pleumeleuc</i>	<i>14h – 17h</i>
<i>Mercredi</i>	<i>4 novembre 2020</i>	<i>Hôtel de Montfort Communauté</i>	<i>14h – 17h</i>

Par ailleurs, la commission d'enquête assurera des permanences téléphoniques aux dates et heures précisées dans le tableau ci-dessous au 02 99 09 88 10 :

<i>Jour</i>	<i>Date</i>	<i>Horaire</i>
<i>Mercredi</i>	<i>7 octobre 2020</i>	<i>14h – 17h</i>
<i>Lundi</i>	<i>19 octobre 2020</i>	<i>10h – 12</i>

Il est précisé que le PLUi-h est soumis à évaluation environnementale intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale est joint au dossier d'enquête publique.

À l'issue de l'enquête, les registres d'enquête ainsi que toute la correspondance relative à l'enquête, seront adressés, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, à la Présidente de la commission d'enquête. Les registres d'enquête seront clos et signés par la Présidente de la commission d'enquête qui disposera, à défaut d'une demande motivée de report de délai adressée au Président de Montfort Communauté, d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre le rapport et les conclusions de la commission. Une copie sera également adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête publique dans les mairies de chacune des communes concernées, ainsi qu'à l'Hôtel communautaire, sur le site internet de Montfort Communauté et sur le site dédié (<https://www.democratie-active.fr/plui-montfortcommunaute/>) pendant un an à compter de la date de remise de ce rapport.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, le PLUi-h de Montfort Communauté sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Le présent avis est affiché au siège de Montfort Communauté, ainsi que dans les huit mairies concernées par cette enquête et sur différents points du territoire communautaire.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Montfort Communauté par mail (accueil@montfortcommunaute.bzh) ou à l'adresse suivante :

Hôtel de Montfort Communauté
4 place du Tribunal
C.S. 30150
35162 MONTFORT-SUR-MEU Cedex
Téléphone : 02 99 09 88 10